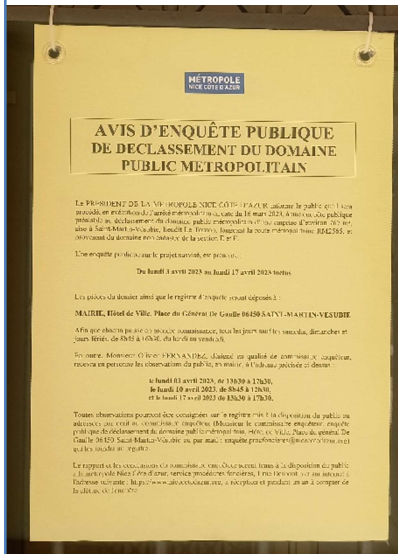


ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement du domaine public Métropolitain – Commune de Saint-Martin-Vésubie – Lieudit « le Touron » - RM 2565.

CONCLUSIONS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Affichage en Mairie de Saint-Martin-Vésubie - Photo du 03-04-2023



Site du TOURON - Photo du 03-04-2023



Permanence N°2 - Photo du 10-04-2023

Enquête publique relative au déclassement du domaine public Métropolitain – Commune de Saint-Martin-Vésubie – Lieudit « le Touron » - RM 2565.

Commissaire Enquêteur : Olivier FERNANDEZ

Suivant un arrêté métropolitain pris en date du 16 Mars 2023 par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

SOMMAIRE

1.Rappels : objet de l'enquête.	4
2.Déroulement et résultats de l'enquête.	5
3.Avis du Commissaire Enquêteur et conclusions motivées.	6

1. Rappels : objet de l'enquête.

Le Touron est un secteur situé à l'entrée Sud du bourg de Saint-Martin-Vésubie et se compose d'un « parking », ou aire de stationnement, avec point d'accueil pour camping-car avec dépotage, toilettes publiques, recevant un abribus, des containers à ordures ménagères et tri sélectif, mais aussi, permettant l'accès à une entreprise de fabrication de pellets bois. Le site accueille également un pont décoratif en pierres.

Ce site est positionné en bordure de la RM 2565 dont l'accès est direct, en partie bitumée, recevant des espaces verts de type jardinières, et en partie enherbés.

En vue de la construction d'une nouvelle station essence en remplacement de celle ayant été détruite par la tempête Alex, un projet de **nouvelle station essence** est porté par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur. Le site du Touron a été retenue à cet effet, en raison de sa **configuration technique et de son positionnement stratégique** (accès facile en bordure de RM 2565, terrain proposant une superficie compatible, topographie adaptée...).

La construction et l'exploitation du projet de station essence relève d'une activité privée et doit être porté par un exploitant privé. Pour cela, il est nécessaire de procéder à une **cession du site dans le cadre d'une vente relevant du droit privé.**

Une emprise de 767m² pourrait être mise à disposition d'un exploitant portant un projet de station essence.

Cependant, le site du Touron est **intégré dans le domaine Public Métropolitain** suite au transfert par arrêté des routes classées dans le domaine public routier départemental à la Métropole Nice Côte d'Azur du 01 Mars 2012,

Un déclassement d'une partie site du Touron est donc sollicité en vue de répondre au besoin exprimé de création d'une station essence, dont l'emprise au sol impacte des parcelles une surface de 767m². En conséquence, la présente enquête a pour objet **le déclassement du domaine public Métropolitain pour une emprise de 767m² du Touron à Saint-Martin-Vésubie, dont la Métropole est propriétaire** (Domaine public communautaire).

2. Déroulement et résultats de l'enquête.

L'enquête publique s'est tenue conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête et à la réglementation citée ci-dessus. Elle a fait l'objet d'un rapport d'enquête publique dont le présent document, représente les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur. Le dossier d'enquête publique était conforme à la réglementation sur la forme, et proposait toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet de déclassement, et de recyclerie. Il ressort de l'organisation de cette enquête, une forte participation du public, à savoir :

- Lors du déroulement des permanences, **j'ai reçu environ 140 personnes** sollicitant des informations ou désireuses de porter une remarque sur le registre papier,
- **158 observations**, remarques et demandes ont été formulées via les registres papier 2 « courriers » ont été déposés en Mairie et annexés aux registres, 10 mails ont été envoyés sur l'adresse dédiée et annexés aux registres papier, dont 5 formulés par une seule personne.

Parmi les requérants, **l'association des Commerçants s'est exprimée à travers les dires de son Président. Au total, 170 observations ont été formulées.**

Parmi les 170 observations, une seule est défavorable au déclassement de la voirie sans toutefois argumenter sa position. Il s'agit de l'observation numéroté **R98** dont le nom de son auteur n'a pu être lu., et qui précise « **contre station** », sans plus de contenance.

En date du 20/04/2023, un courrier est parvenu en Mairie de Saint-Martin-Vésubie, adressé au Commissaire Enquêteur par une personne souhaitant participer à l'enquête. Arrivé hors délais après la clôture de l'enquête, ce courrier n'a pu être pris en compte. Son auteur s'exprimait en faveur du projet.

3. Avis du Commissaire Enquêteur et conclusions

motivées.

Lorsqu'une enquête publique est organisée en vue d'un déclassement de voirie, quel que soit la raison ayant conduit à ce déclassement, **l'objet de l'enquête ne porte que sur la procédure de déclassement en elle-même et en aucun cas sur la raison.**

Dans la situation présente, le Commissaire enquêteur ne doit pas porter de jugement sur le projet de création de station essence, mais bien sur le projet de déclassement en lui-même. En d'autres mots, **il convient d'analyser si les conditions du déclassement sont réunies pour justifier la procédure, si ce déclassement revêt un caractère d'intérêt général.**

Toutefois, impactant directement un organe classé dans le domaine public, un bien commun issu du patrimoine collectif, le bon sens citoyen incite à s'assurer que les conséquences du déclassement n'impactent pas l'intérêt collectif, voire, qu'il contribue à aller dans le sens de l'intérêt collectif.

La tempête Alex du 02 Octobre 2020 qui s'est abattue sur une partie du Département des Alpes Maritimes a lourdement impacté les Vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée, provoquant en Roya et Vésubie, des **pertes humaines importantes et des dégâts matériels conséquents.**

La Commune de Saint-Martin-Vésubie fait partie des territoires les plus impactés, par la montée des eaux des Vallons du Boréon, de la Madone des Fenestres, et par voie de conséquences, de la Vésubie. Coulée de boues, glissement de terrain, crues torrentielles ont engendrés la destruction de routes, ponts, cimetières et de nombreuses habitations.

La station essence de Saint-Martin-Vésubie n'a pas échappé à ces destructions, disparaissant soudainement dans le torrent ayant pris des proportions jamais vues auparavant.

Bien que cela puisse être considéré comme un détail au regard de ce drame ayant coûté la vie de nombreuses personnes et qui marquera à jamais les mémoires collectives, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure de la **longue reconstruction, la question de la reconstruction d'une station essence se pose.**

Les habitants de Saint-Martin-Vésubie, les touristes de passage doivent parcourir près de **30km aller/retour** pour se rendre dans la station essence la plus proche située en aval de la Commune, sur la route de Nice.

Enquête publique relative au déclassement du domaine public Métropolitain – Commune de Saint-Martin-Vésubie – Lieudit « le Touron » - RM 2565.

Au-delà de l'aspect peu pratique de cette situation, une volonté d'un **retour à la normale** se fait sentir au sein de la population, désireuse de retrouver tous les « **services de proximité** » dont bénéficiait la Commune avant le drame, services indispensables au maintien de la vie en montagne, au retour de sa population, à l'arrivée de nouveaux habitants.

Ecoles, commerces, pharmacie, services à la personne sont cités tout comme la station essence à sa manière, comme étant d'importance. Le retour d'une station essence apparaît comme **un élément stratégique de la vie économique locale**.

J'ai pu prendre la mesure des stigmates laissés par la tempête Alex, certes visuellement, puisque les dégâts matériels sont toujours apparents, mais aussi **psychologiquement**, car les témoignages que les habitants ont pu me confier étaient empreints d'émotions et accompagnés de regards aux yeux rougis par l'émotion, la perte d'un proche, d'un voisin ou ami, d'un bien et pour tous, d'un paysage exceptionnel, celui de Saint-Martin-Vésubie.

A l'heure du passage progressif et peut-être utopique, au véhicule électrique, il pourrait être avancé qu'une station essence ne peut plus être d'actualité. Lors des diverses discussions que j'ai pu avoir avec les habitants de Saint-Martin-Vésubie ayant participé à l'enquête publique, j'ai noté que nombreux étaient, ceux qui espéraient peut-être sans trop y croire, que le véhicule électrique serait un jour, le moyen principal de déplacement et qu'il permettrait d'abandonner, avec un peu de nostalgie, le bon vieux 4x4 polluant si souvent utilisé pour aller et venir dans nos montagnes.

Pour autant, en date du 15-05-2023 à laquelle j'écris ces mots et conclusions, force est de constater que si les habitants de Saint-Martin-Vésubie devaient attendre le véhicule électrique, ils iraient à pied ou à dos d'âne, vers leurs diverses destinations.

Ce constat me conduit à considérer qu'une station essence est aujourd'hui encore, **un commerce de proximité répondant à un besoin réel** et que sa présence est un « plus », pour un territoire éloigné des centres urbains, dont l'activité est localement intense en déplacements : pour aller au jardin, au travail, au collège, ou simplement, à la pêche.

Force est de constater que la Commune de Saint-Martin-Vésubie, autrefois très touristique, souhaite redevenir peu à peu, une étoile à visiter et à vivre, importante aux yeux du « niçois » qui aime ses vallées, appréciée de l'étranger de passage ou désireux de poser ses valises pour quelques jours, et aller parcourir les sentiers de randonnée à pied ou en vélo.

Mais **l'ampleur des dégâts et de la reconstruction, implique des efforts démesurés pour la population locale** et pour les pouvoirs politiques organisant cette reconstruction, en vue d'atteindre ces objectifs : **une vie normale pour ses habitants, un territoire de nouveau attractif pour le tourisme**.

Enquête publique relative au déclassement du domaine public Métropolitain – Commune de Saint-Martin-Vésubie – Lieudit « le Touron » - RM 2565.

La faisabilité du projet **nécessite d'identifier un site adapté**, tant par ses accès, que par sa position excentrée du centre urbain, sans être trop éloigné des lieux de vie.

Le site du Touron répond bien à ces impératifs, son positionnement tout comme sa configuration correspondent au besoin.

Je note également, que le **projet de station essence est compatible avec l'ensembles des documents d'urbanisme** (PLU Métropolitain) et des règles d'urbanisme, tout comme le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation opposable sur la Commune de Saint-Martin-Vésubie.**

Les 767m² objet du déclassement concernent un tronçon peu fréquenté par les riverains, ce tronçon de voirie ne présente que peu d'intérêt pour la circulation dans ce secteur, bien qu'il assure l'accès à un local professionnel qui sera maintenu et qu'il **nécessite la suppression d'une aire d'accueil (point d'eau/dépotage pour camping-cars, point sur lequel, une réflexion conjointe avec la Commune s'impose.**

La configuration et la position géographique dans lequel s'insère cet « axe routier » au sein du quartier en font une voirie peu ou pas utilisée des usagers de la route.

En conséquence, le déclassement de voirie n'impactera pas l'organisation générale de la vie du quartier et de ses riverains.

Toutefois, certaines contributions du public portées à travers les observations R49 (Monsieur DAMY) mais aussi R133 (Monsieur BOFFA), toutes deux favorables au projet, alertent sur la notion de « **risques** », **notamment d'inondation, potentiellement liée au Vallon du Touron**, dont l'écoulement amont et aval est rendu possible par une buse sous chaussée située sous le site du projet objet de l'enquête.

L'attention a été portée par ces citoyens, sur le **manque d'entretien** depuis la tempête Alex, **du vallon et de l'ouvrage hydraulique** situé en amont, notamment du piège à flottant.

Je rappelle que le site concerné se situe e **zone Non Exposée du zonage du Plan de Prévention des Risques** et en **zone rouge en amont immédiat et en aval immédiat.**

Le rapport de présentation de ce PPR précise que la buse sous la RM 2565 de 1.8m², le piège à flottant et l'entretien de ces organes conditionnent le fonctionnement hydraulique du vallon, et la protection contre le risque inondation sur le site.

Le rapport de présentation mentionne le risque de débordement sur la route.

Il me semble que cette **alerte citoyenne** démontre que le site ne peut être considéré comme réellement adapté **que si le risque d'inondation est pris en compte, et écarté par des mesures adaptées.**

Enquête publique relative au déclassement du domaine public Métropolitain – Commune de Saint-Martin-Vésubie – Lieudit « le Touron » - RM 2565.

Dans son mémoire en réponse au PV de synthèse, **le Maître d’Ouvrage a su par une réponse simple mais sans équivoque, montrer sa volonté de prendre en compte ce risque et sa détermination à mettre en œuvre les actions nécessaires assurant le bon fonctionnement hydraulique du vallon, par l’entretien de celui-ci.**

Enfin, même si certaines requêtes n’entrent pas réellement dans l’objet de l’enquête, j’ai noté des sollicitations du public pour **l’organisation d’un point de rencontre « covoiturage »** sur le site du Touron.

Ce sujet aurait pu représenter une opportunité bénéfique pour la communauté, compatible avec l’esprit du réaménagement du site du TOURON.

Le Commissaire Enquêteur invite à une réflexion plus poussée sur ce sujet, le besoin en covoiturage sur la Commune de Saint-Martin-Vésubie doit être identifié pour déterminer le nombre de place nécessaire et donc, l’emprise au sol d’un tel stationnement.

Le réaménagement global du site du Touron pourrait être l’occasion de mettre en place un site de covoiturage.

En conclusion, si l’objet de l’enquête ne porte que sur la procédure de déclassement en elle-même et en aucun cas sur la raison, il me semble que le déclassement est porté par l’intérêt général du projet de station essence, puisque ce projet de station essence ne sera rendu possible que si l’emprise de la voirie, sur 767m², est libérée pour sa réalisation.

Sur ces bases, à la suite du déroulement de cette enquête publique pour laquelle j’ai été désignée Commissaire Enquêteur, j’émetts un :

AVIS FAVORABLE

Au déclassement du domaine public métropolitain d’une emprise de 767m² sur le site du Touron à Saint-Martin-Vésubie, assorti des recommandations suivantes :

Recommandation N°1 : conformément à la réponse du Maître d’Ouvrage dans son mémoire en réponse au PV de synthèse, le Maître d’Ouvrage devra, dans le cadre de sa compétence en Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), assurer la gestion et l’entretien des ouvrages hydraulique du Vallon du Touron au droit du site du projet notamment.

Recommandation N°2 : je recommande au Maître d’Ouvrage de réaliser une évaluation du besoin en covoiturage sur la Commune de Saint-Martin-Vésubie et dans le cadre de sa compétence en aménagement de voirie, de et porter une réflexion plus poussée sur la faisabilité d’un point de covoiturage sur le site du Touron, sur l’emprise résiduelle du domaine public.

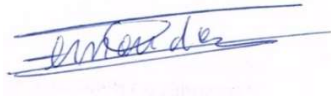
Recommandation N°3 : je recommande au Maître d’Ouvrage d’œuvrer au coté de la Commune de Saint-Martin-Vésubie, pour la création d’une nouvelle aire d’accueil pour les camping-car, qui contribuent à la vie touristique de la Commune.

Fait à Saint-Etienne-DE-Tinée

Le 20-05-2023

Olivier FERNANDEZ

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Fernandez', is written over a horizontal line. Below the signature, there is a faint pink rectangular stamp.